

.....
.....
.....
.....
.....

Monsieur Paul Biya
Président de la République du Cameroun
Palais de l'Unité
1000 Yaoundé
Cameroun

Monsieur le Président de la République,

En tant que membre/sympathisant-e de l'ACAT-Suisse, l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, je vous exprime ma vive préoccupation concernant

Monsieur Mancho Bibixy.

En 2017, Monsieur Bibixy a été arrêté sans mandat ni information sur les motifs de son arrestation. Il a été jugé devant un tribunal militaire qui ne relève pas du pouvoir judiciaire indépendant alors que le droit international interdit de telles pratiques concernant les civils. Mancho Bibixy a été alors condamné à 15 ans de prison ferme, sur la base d'accusations vagues et trop larges, et ce pour avoir simplement exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression. Depuis janvier 2017, il est ainsi détenu de manière arbitraire, ce que le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a dénoncé (avis n°46/2019 du 15 août 2019), appelant les autorités camerounaises à le libérer immédiatement.

Les pratiques dénoncées sont notamment interdites par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel le Cameroun est Partie et qu'il doit respecter. Ce traité protège aussi les droits à la liberté d'expression, de réunion et d'association dont Mancho Bibixy a fait usage de manière pacifique en faveur de la communauté anglophone du pays.

Je fais ainsi appel à vous, Monsieur le Président, afin que soit ordonné :

- **la libération immédiate de M. Mancho Bibixy ;**
- **la cessation du harcèlement judiciaire dont M. Mancho Bibixy fait l'objet dans l'exercice de ses revendications pacifiques.**

Je vous remercie de l'attention portée à la présente, et dans l'attente d'une rapide réaction de votre part, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.

Copie : Ambassade de la République du Cameroun, Brunnadernrain 29, 3006 Berne

L'ACAT-Suisse (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) est une organisation de défense des droits humains, neutre et indépendante, qui s'engage dans le monde entier, sans distinction idéologique, ethnique, nationale ou religieuse, pour l'abolition de la torture et de la peine de mort, et contre toute forme de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. L'ACAT-Suisse est affiliée à la FIACAT (Fédération Internationale des ACAT) qui bénéficie du statut consultatif auprès des Nations Unies, du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe (CoE) et du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP).